MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

CHARTE D'ETHIQUE

ÉCOLES DOCTORALES

Valeur de l'Université :

Charte d'éthique : Scientia Splendet et Conscientia

« La science brille avec la conscience »

VALEURS FONDAMENTALES **PRINCIPES ETHIQUES**

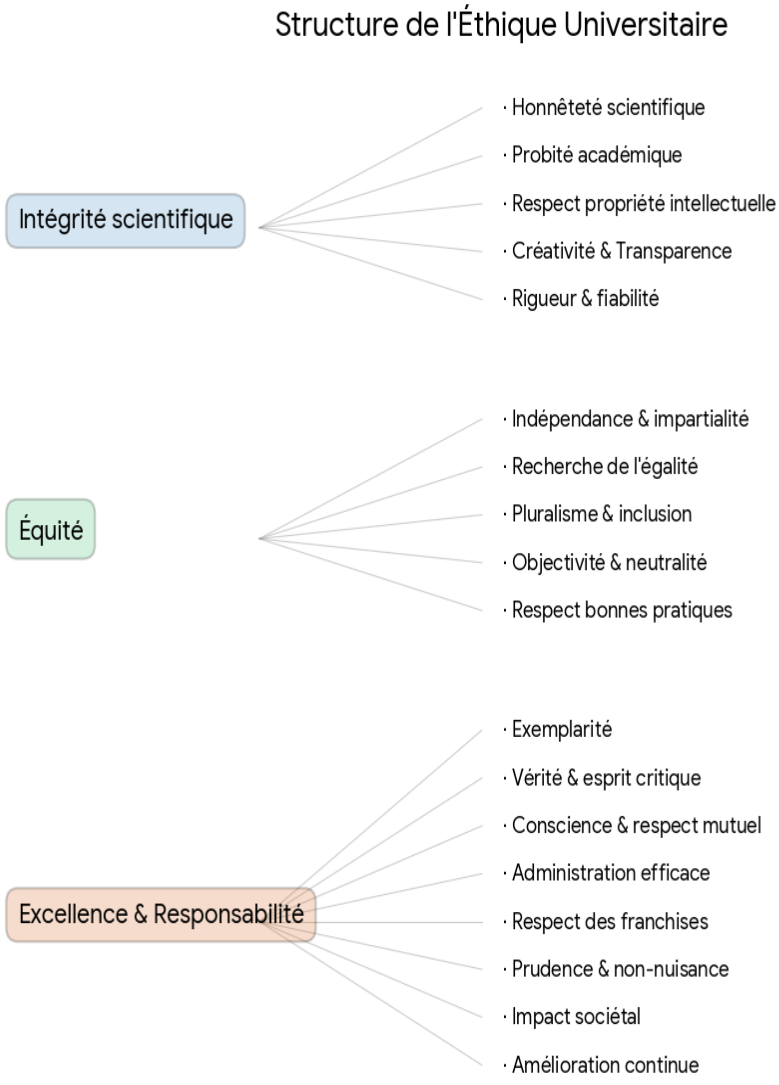


Tableau récapitulatif

Valeurs fondamentales	Principes éthiques
Intégrité scientifique	1. Honnêteté scientifique 2. Probité académique 3. Respect de la propriété intellectuelle 4. Transparence méthodologique 5. Rigueur scientifique, fiabilité et vérifiabilité des résultats 6. Objectivité et neutralité scientifiques 7. Respect des bonnes pratiques
Equité	8. Indépendance et impartialité 9. Recherche de l'égalité 10. Pluralisme et respect de la diversité et l'inclusion (pour un environnement inclusif, critique et ouvert au débat)
Excellence et Responsabilité sociétale	11. Exemplarité (incarner les valeurs de l'Université) 12. Vérité scientifique, esprit critique et créativité ; 13. Conscience professionnelle et Respect mutuel (professionnalisme) 14. Administration efficace et gestion participative 15. Respect des franchises universitaires et immunité de l'Université (Protection de l'intérêt général et de l'image dont l'Université est dépositaire) 16. Prudence, non-nuisance et éthique mondiale (agir avec prévoyance et précaution par le souci d'éviter de nuire à autrui, à la nature et à l'humanité) 17. Impact sociétal et médiation scientifique (dialogue et partage de l'expertise et de la démarche scientifique avec la société). 18. Amélioration continuelle de la qualité de ses activités dans une perspective de durabilité